

Procès-verbal de M. Commerson : réception des plants d'épicerie

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30 f°303

=====

Copie du Procès-verbal de M. Commerson, Naturaliste du Roi, et Docteur en Médecine.

Nous, Naturaliste du Roi et Docteur en Médecine soussigné, certifions avoir procédé à la vérification des nouveaux plants d'épicerie embarqués à Guéby par M. Provost, Commissaire de la Marine, tant sur la flûte du Roi *l'Isle de France*, commandée par M. le Chevalier de Coëtivi que sur la corvette *Le Nécessaire* montée par M. Cordé, scellés arrivés au Port Louis, Isle de France, les 4 et 6 juin 1772 et débarqués les jours suivants à l'hôtel de M. l'Intendant où nous en aurions dressé l'état de reconnaissance ainsi que s'ensuit.

Premièrement dans trente six caisses très grandes ouvertes mais défendues par des treillis et des grillages très soigneusement faits, nous aurions compté et reconnu environ cinq cent plants de gérofler et vingt huit de muscadier faciles à distinguer les uns des autres, quoique mêlés ensemble par les feuilles opposées des premiers et alternes des seconds, tous au reste signalés par leurs caractères et qualités aromatiques dont nous avons déjà parlé dans le premier procès-verbal que nous avons fait en date du 27 juin 1770 lors de la première importation de ces mêmes épicerie par le même M. Provost.

2° Dans l'examen de détail que nous aurions fait de tous ces plants, nous en aurions remarqué environ cinquante de deux pieds à deux pieds et demi de hauteur, tous de la plus belle végétation, cent d'un pied et demi à peu près qui n'étaient inférieurs aux premiers que par leur taille, le reste d'un pied et en dessous, pour la plupart aussi très verts et dont seulement quelques-uns privés de leurs feuilles quoique encore sains dans la majeure partie de leur tige et ayant la racine assez vigoureuse pour repousser incessamment.

3° Dans huit grandes caisses fermées mais que nous aurions fait ouvrir en notre présence, nous aurions trouvé près d'un demi-millier de plants, tant géroflers que muscadiers posés entre des lits de terre qui presque tous étaient dépéris par l'excès de précaution que l'on avait pris en faisant envelopper de toile goudronnée les caisses qui les contenaient, sans en pouvoir accuser d'autre cause que le défaut de circulation de l'air, presque aussi nécessaire à la conservation des êtres végétaux qu'à celle de la vie des animaux.

4° Dans treize barriques ou tierçons pleins comme les caisses précédentes de la terre des lieux, nous aurions fait fouiller environ douze à treize mille noix muscades dont la moitié ont véritablement été trouvées légères ou pourries par le même principe de corruption ci-dessus, mais dont les autres étaient louablement germées avec leurs pivots allongés d'un à deux pouces. Il y avait aussi quelques grains de géroflers mêlés avec les susdites mais en beaucoup moindre quantité.

Ainsi par la récapitulation des articles ci-dessus, il constatera que le second envoi est dans la même proportion aussi riche en plants de géroflers que le premier avait été en ceux de muscadiers. En sorte que l'on peut présentement se flatter de s'être assuré à jamais dans nos îles la possession de ces deux sortes d'épicerie précieuses.

Nous ne saurions finir le présent compte, sans nous croire obligés de faire observer que c'est témérairement et avec malignité que des gens obscurs ou mal instruits ont prétendu contredire à la sincérité des plants de l'envoi de 1770. C'est à leur honte sans doute qu'ils auront affecté de montrer exclusivement des noix de la fausse muscade dont nous avons fait mention bien expresse dans notre premier rapport.

On doit se rappeler que nous ne les y avons produites ainsi que ceux qui les avaient apportées à dessein que comme pièces probantes que l'on avait très bien su faire sur les lieux la distinction de la véritable muscade d'avec cette dernière que l'on peut appeler bâtarde si l'on veut. On a négligé d'en rapporter pour cette seconde fois comme n'étant qu'un objet de comparaison et de curiosité déjà satisfaite.

Enfin pour ne plus laisser subsister de doute, nous affirmons itérativement et d'après le plus scrupuleux examen fait selon la méthode botanique, que les plants et graines tant de la première que de la seconde mission ont été choisis et transportés avec toute la sagacité possible, qu'ils se rapportent parfaitement dans toutes leurs parties aux descriptions et figures qu'en ont donné les meilleurs auteurs et que les progrès que les premiers plants ont fait dans les pépinières du jardin de M. Poivre où la plupart ont été déposés (progrès dont nous sommes témoins journaliers) ne nous permettent pas de douter que M. l'Intendant, entre autres fruits de sa sage administration dans ces colonies, ne leur ait procuré irrévocablement une source de nouvelles richesses dont on ne tardera que peu d'années à ressentir les grands avantages.

S'il restait encore quelqu'un d'assez aveuglé par la passion ou par l'envie pour s'obstiner à vouloir, par des allégations imaginaires, déprécier de si grands bienfaits, nous négligerions sans doute d'analyser de semblables motifs mais s'il s'agissait de la satisfaction du public, nous offririons de faire passer sous les yeux de l'Académie des Sciences de Paris, les échantillons des plants et fruits ci-dessus relatés, les descriptions que nous en avons faites et les dessins d'après nature que nous en avons au soutien.

Fait et dressé le présent procès verbal pour être joint à celui d'assemblée de MM. les Commandants de quartier, chefs de corps, et principaux habitants de la colonie, tenu à l'hôtel de l'Intendance, au Port-Louis, le même jour huit juin 1772.

Signé : *Commerson*

* * *